



PROTCOLE SANITAIRE COVID-19 DE LA MONTJOIE BASKET DE ST DENIS EN VAL

Suite aux informations COVID-19 de la FFBB (Fédération Française de Basket Ball) et au protocole sanitaire imposé par la Mairie de ST DENIS EN VAL, vous trouverez, ci-dessous, le protocole COVID-19 de la MONTJOIE BASKET, représentée par sa présidente Françoise MEYNIER, dont le siège est situé au 3 rue des Ségalas, 45560 Saint Denis en Val.

1° - REFERENT COVID-19

Notre Association a nommé son référent COVID-19
Mme MARCHAND Béatrice
Tél. : 06.59.92.75.61
E-mail : beatrice.marchand@mfr.asso.fr

Cette personne aura pour fonction de faire appliquer ce protocole et à vérifier que le cahier de présence soit tenu à jour et disponible à toute demande.

2° - ACCES AU GYMNASE



. L'accès au gymnase doit respecter un espace-temps de 15 minutes entre l'arrivée d'un nouveau groupe et la sortie du précédent. Un sens de circulation sera indiqué avec une entrée et une sortie différente et doit respecter une distanciation de 1 mètre minimum entre les pratiquants (voir plan d'accès).

. Les joueurs/ses devront se présenter en tenue de sport, avec une serviette personnelle, une bouteille d'eau, une paire de chaussures pour l'activité et limiter les contacts.

. Il n'est pas possible d'accéder au gymnase et terrain avant l'heure de son entraînement. L'autorisation d'accès sera donnée par l'entraîneur.

. Pour les entraînements, l'accès au gymnase ne sera autorisé qu'aux licenciés, les parents devront attendre à l'extérieur.

Une exception sera faite pour les parents des U7, trop jeunes pour se gérer tout seul. Le nombre de parents sera limité et sous le contrôle de l'entraîneur.

. Les parents autorisés à entrer dans le gymnase devront porter le masque et se présenter à l'entraîneur afin de noter leur nom et coordonnées sur le cahier de présence.

. Chaque entraîneur devra, avant de commencer son entraînement, remplir le cahier de présence en notant le nom et téléphone de toutes les personnes présentes dans le gymnase (joueurs/ses et accompagnants).

3° - ACCES AUX LIEUX DE RANGEMENT DU MATERIEL

. L'accès aux lieux de rangement est autorisé pour l'entraîneur.
 . Une désinfection devra être faite après utilisation (portes, poignées).

4° - PORT DU MASQUE



. Obligatoire pour toute personne à partir de 11 ans.
 . Les joueurs /ses n'en portent pas en phase de jeu.
 . Pendant les entraînements et matchs, il est recommandé pour les coachs.
 . Durant une rencontre, l'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes et les officiels présents à la table de marque

5° - REGLES DE DISTANCIATION

. Une distance de 2m entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.



6° - ACCES AUX VESTIAIRES, DOUCHES



. Les vestiaires et douches seront accessibles uniquement aux équipes SENIORS.
 . L'accès sera limité à 6 personnes en respectant la distanciation.
 . Une désinfection sera faite par les joueurs avant la sortie (bancs, porte-manteaux, poignées de portes, boutons poussoirs de douches, interrupteurs, robinets ... tout ce qui sera en contact avec les joueurs)

7° - HYGIENE

COVID-19: LES GESTES SIMPLES



. Il est demandé à chaque joueur/se de procéder à un lavage régulier des mains avec savon ou solution hydro-alcoolique avant et après qui sera mis à disposition.

. Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.

. Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt, puis désinfection des mains.

. Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable, puis désinfection des mains.

. Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade.

. Une désinfection et un nettoyage des ballons, des tables de marque, des bancs et autres équipements utilisés devront être faits après chaque match/séquence d'entraînement.

. Le lavage des chasubles après chaque utilisation est obligatoire.

. Il est demandé d'éviter, au possible, l'échange de matériel pendant l'activité.

8° - ACCES AU PUBLIC

. Lors des matchs, l'accès du public sera autorisé et limité. Le responsable de salle pourra en limiter l'accès si les règles de distanciation ne sont pas respectées.

. Le masque est obligatoire pour les plus de 11 ans.

. Lorsque les personnes accueillies sont assises, une distance minimale d'un siège (= équivalent d'une place libre, 1 mètre) est laissée entre les sièges occupés par chaque personne.

. Lorsque les personnes sont debout, elles doivent respectées une distanciation de 2 mètres.

. Aucune restauration dans le gymnase n'est autorisée.

9° - HORAIRES DES ENTRAINEMENTS DE L'ENSEMBLE DES EQUIPES DU CLUB

Mardi : : de 17H00 à 22H30

Mercredi : : de 16H15 à 22H30

Vendredi : : de 17H00 à 22H30



10° - CLUB HOUSE



. Pour respecter les consignes de la Mairie, l'accès au club house est interdit.

. Il ne sera pas organisé de goûter après match pour aucune des catégories ni en interne ni avec les adversaires.

Fait à ST DENIS EN VAL, le 2 SEPTEMBRE 2020

SIGNATURES :

REFEREND COVID 19

Mme MARCHAND Béatrice

PRESIDENTE

Mme MEYNIER Françoise

SORTIE

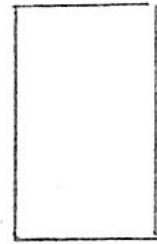


BANCS JOUEURS/SES

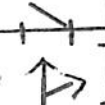
TABLE DE MARQUE

BANCS JOUEURS/SES

GYMNASSE 1



VESTIAIRES
FEMMES



VESTIAIRES HOMMES

WC

ENTREE